

## **La combinatoire lexicale restreinte: un trait distinctif des lexies du créole réunionnais**

### **The Restricted Lexical Cooccurrence: A Distinctive Feature of Réunion Creole Lexical Units**

JAIME PÉREZ BRIONES

Universidad Nacional de Educación a Distancia  
jperez3553@alumno.uned.es

#### **Abstract**

This study, grounded in the Meaning-Text Theory, analyzes restricted lexical cooccurrence as a distinctive feature of lexical items in Réunion Creole. By focusing on the collocational patterns specific to this language, it provides a deeper insight into the lexical dynamics that shape the creole. Special attention is given to lexemes borrowed from French, still in use in the source language, but which develop specific combinatory relationships in Creole. The research seeks to advance theoretical understanding of the linguistic sign in Réunion Creole and refine its conceptual framework.

#### **Keywords**

Creole, lexical unity, collocation, explanatory and combinatorial lexicology, restricted lexical cooccurrence.

#### **Resumen**

Este trabajo, basado en la teoría Sentido-Texto, analiza la coocurrencia lexical restringida como una característica distintiva de las lexías en el criollo de La Reunión. Al centrarse en los patrones de colocación específicos de esta lengua, ofrece una visión más profunda de sus dinámicas léxicas. Se presta especial atención a las lexías tomadas del francés, aún en uso en la lengua fuente, pero que desarrollan relaciones combinatorias específicas en el criollo. Asimismo, este artículo busca contribuir a una mejor comprensión teórica del signo lingüístico en el criollo reunionés y a perfeccionar su marco conceptual.

#### **Palabras clave**

Criollo de La Reunión, lexía, colocación, lexicología explicativa y combinatoria, coocurrencia léxica restringida.

## 1. Introduction

Le titre de notre article reflète, d'une part, le trait que nous présentons: la *combinatoire restreinte lexicale*, et d'autre part, son application dans le cadre d'une nouvelle caractérisation du signe linguistique en créole réunionnais. Nous parlons de trait distinctif car, dans le contexte communicatif de l'île de La Réunion où le créole réunionnais et le français de La Réunion coexistent, et où il est parfois difficile de discerner ce qui relève du créole et ce qui relève du français, la combinatoire restreinte lexicale agit comme un levier, permettant de déterminer la manière dont une lexie donnée appartient au lexique du créole réunionnais.

Nous ne prétendons pas de trancher de manière définitive sur la question de l'existence de deux lexiques distincts –l'un en créole réunionnais, l'autre en français– chez les locuteurs bilingues de La Réunion, ni sur la manière dont ces lexiques interagissent. Nous ne cherchons pas à aller aussi loin. Notre ambition est plutôt de contribuer à l'émancipation du signe linguistique en créole réunionnais et de mettre en lumière l'importance de porter l'attention sur les aspects combinatoires du signe.

Cette problématique d'ordre lexico-sémantique avait été présentée en mars 2023 lors d'un colloque de linguistique organisé par le GES (*Grupo de Estudios Sociolingüísticos*) de l'Université d'Antioquia à Medellín, Colombie<sup>1</sup>. Le cas particulier de *soley* ('soleil') avait été évoqué en l'occurrence. Une série d'éléments contrôlés par la lexie *soley* avait été repérée: *gro soley* ('grand soleil'), *dann (kèr) soley* ('en plein soleil'), *soley i tap* ('le soleil tape'), *sof soley* ('prendre le soleil')... Ces éléments forment des syntagmes (semi-)phraséologiques spécifiques du créole réunionnais. Notre objectif lors de ce colloque était de sensibiliser à l'importance de ce type de liens qui relèvent de la combinatoire restreinte d'une lexie créole et de témoigner humblement de notre enthousiasme au projet lexicographique d'élaboration d'un dictionnaire de combinatoire du créole réunionnais inspiré du DEC (*Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*, 1984-1999) et du LAF (*Lexique actif du français*, 2007).

Pour défendre cette position, qui relève entièrement d'une conception de la linguistique limitée à l'étude du code linguistique du créole réunionnais, nous nous appuyons sur la Lexicologie Explicative et Combinatoire<sup>2</sup> (Mel'čuk, Clas & Polguère, 1995).

Dans cet article, nous procéderons de la manière suivante: dans un premier temps, nous aborderons la situation sociolinguistique unique de La Réunion. Ensuite, nous explorerons la notion de *combinatoire lexicale restreinte* et, à partir de cette notion et de la problématique sociolinguistique évoquée, nous expliquerons le phénomène que, dans une perspective contrastive entre le français et le créole, nous avons appelé *déphasage*

<sup>1</sup> Dans le cadre du programme de mobilité académique de l'AIUP (*Asociación Universitaria Iberoamericana de Postgrado*).

<sup>2</sup> La branche lexicale de la théorie Sens-Texte (Mel'čuk, 1997). Pour une compréhension plus approfondie de la théorie Sens-texte nous renvoyons le lecteur aux références suivantes: Mel'čuk (1984-1999 [vols. 1988, 1992], 1997); Milićević (2006); Polguère (2011).

*lexical*. Plus tard, nous caractériserons le signe linguistique en créole réunionnais et, enfin, présenterons plusieurs cas illustrant le déphasage lexical à travers le phénomène collocationnel.

Avant de plonger dans le cœur de cette étude, nous tenons à remercier le linguiste Jean-Philippe Watbled pour ses commentaires précieux et pour avoir généreusement partagé ses connaissances sur le créole réunionnais, ce qui a considérablement enrichi ce travail.

## **2. La situation sociolinguistique de La Réunion**

Que ce soit séparément ou simultanément, le français et le créole gouvernent tout échange communicatif au sein de la communauté linguistique réunionnaise. Cette cohabitation, qualifiée de complexe (Georger, 2011), a été étudiée sous le prisme de trois modèles conceptuels différents: la diglossie, le continuum, et l'interlecte. Initialement, le modèle classique de diglossie de Charles Ferguson (1959) fut adopté, mais les critiques de Michel Carayol et Robert Chaudenson dans les années 70 ont conduit à une préférence ultérieure pour le modèle du continuum (Carayol & Chaudenson, 1978). Le modèle de l'interlecte, basé sur une actualisation simultanée du français et du créole en parole, fut élaboré par Lambert-Félix Prudent (1981) aux Antilles françaises. Il s'est progressivement constitué comme modèle de référence pour la situation réunionnaise jusqu'à nos jours. Bien que l'interlecte soit le modèle le plus approprié pour comprendre la situation actuelle, les deux modèles précédents restent tout aussi pertinents pour expliquer des aspects spécifiques. La complémentarité entre ces trois modèles a été expliquée par Fabrice Georger (2011: 65-69).

Dans le cadre du déphasage lexical (analyse contrastive du créole réunionnais et français) que nous décrivons plus loin, il est possible que le locuteur créolophone perçoive, pour des raisons principalement extralinguistiques, qu'une lexie donnée n'appartient pas au créole réunionnais simplement parce qu'elle est également présente en français. Cette perception peut découler d'une méconnaissance des spécificités propres à la combinatoire restreinte lexicale des lexies. Cela dépasse le domaine strict du lexique et s'enracine dans un sentiment historique de minoration et de dévalorisation du créole réunionnais. Ce sentiment, hérité d'un contexte colonial, continue d'influencer profondément la manière dont les locuteurs catégorisent et valorisent les éléments de leur langue, comme le soulignent Adelin & Lebon-Eyquiem:

Mais bien que la minoration de la langue régionale perdure, il est depuis peu constaté une certaine 'décrispation' à l'égard du créole [...] probablement due aux dernières mesures en sa faveur. Un récent sondage montre ainsi que le créole est considéré comme véhiculant une forte valeur identitaire et est nettement moins stigmatisé qu'auparavant. (2009: s. p.)

En effet, sa reconnaissance comme langue régionale française et sa prise en compte à l'école sont deux événements marquants de notre époque. Il est bon de rappeler à ce stade que le créole réunionnais demeure la langue majoritairement parlée à La Réunion (Lebon-Eyquem, 2013: 23) et (Georger, 2011: 8). Selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE):

Parmi les habitants de La Réunion âgés de 15 ans ou plus, 81% déclarent maîtriser la langue créole. Dans toutes les tranches d'âges, la majorité de la population parle la langue créole, même si c'est un peu moins le cas des plus jeunes: 73% des 15-24 ans déclarent parler la langue créole contre 83% des 60 ans ou plus. (Dehon & Louguet, 2022: s. p.)

Il n'est pas donc surprenant que le linguiste Jean-Philippe Watbled désigne le créole comme langue principale de l'île française: "Si l'on prend en compte le nombre de locuteurs, le créole réunionnais est la langue principale de l'île de La Réunion, département français de l'océan Indien, en concurrence avec le français, qui demeure la langue nationale" (2020: s. p.).

Nous avons passé en revue la situation sociolinguistique de La Réunion. Pour clôturer cette partie nous voulons partager quelques réflexions autour de l'idée de Chaudenson (2002: 102) selon laquelle "la situation sociolinguistique de l'île fait que tout terme français peut être intégré à un énoncé créole". Bien que toute lexie française puisse intégrer une phrase en créole<sup>3</sup>, il ne devient pas par cette circonstance un composant du lexique créole. À notre avis, nous pensons modestement qu'il ne faut pas négliger l'environnement immédiat de la lexie et qu'il est essentiel de s'interroger sur les raisons pour lesquelles tel verbe ou tel complément est employé, et non un autre. En effet, la combinatoire lexicale restreinte peut servir de critère d'appartenance d'une lexie donnée au lexique créole. Cela relève de la phraséologie et, plus précisément, de la combinatoire restreinte propre à la lexie.

### **3. La combinatoire lexicale restreinte et d'autres notions de base**

Afin de pouvoir expliquer ce que nous entendons par déphasage lexical, il convient de définir préalablement les concepts de *lexie* et de *lexique*. La notion de *lexie* ou *unité lexicale*, préférable à celle de *mot*, fait référence soit à un lexème comme *marmay* ('enfant') pris dans une acception précise, soit à une locution comme *gro kèr* ('jaloux/euse') aussi prise dans une acception précise. Quant au *lexique*, nous proposons de le concevoir, en citant la définition de Polguère (2016: 109) comme une "entité théorique

---

<sup>3</sup> Il en est de même pour des termes créoles qui peuvent parfaitement intégrer un énoncé français comme "tu peux bat in karé chez moi quand tu veux" ("tu peux me rendre visite quand tu veux"), mais ces échanges, qui constituent le macro-système de l'interlecte, ont lieu dans le terrain de la parole.

qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue". Le lexique du créole réunionnais serait ainsi constitué de toutes les lexies créoles.

Commençons par contraster la notion capitale de cet article, la *combinatoire lexicale restreinte*, avec sa notion opposée, la *combinatoire lexicale libre*. Polguère (2016: 39) définit la combinatoire restreinte d'un signe linguistique comme "l'ensemble des contraintes propres à ce signe qui limitent sa capacité de se combiner avec d'autres signes linguistiques et qui ne peuvent être déduites ni de son signifié ni de son signifiant". Il va sans dire que toutes les lexies du créole réunionnais présentent une combinatoire lexicale libre, c'est-à-dire, une combinatoire héritée de son signifié et de son signifiant. Par exemple, en créole réunionnais, la lexie *lètsi* ('litchi') peut se combiner avec des adjectifs comme *dou* ('sucré'), *Sin Josef* ('de Saint Joseph') ou *gro* ('grand') et avec des verbes telles que *kas* ('cueillir') ou *manz* ('manger'). Ces associations découlent naturellement des caractéristiques du fruit, telles que son goût, sa taille ou son origine, ainsi que des actions ayant une relation sémantique avec la lexie. Nous disons que la combinatoire est libre dans ce cas, car elle dépend directement du sémantisme de la lexie *lètsi*. Les résultats de la combinaison de *lètsi* avec ces éléments sont soumis aux règles grammaticales du créole réunionnais. En voici quelques exemples: *lètsi lé dou* ('le litchi est sucré'), *in gro lètsi* ('un grand litchi') ou *manzé dé troi lètsi* ('manger quelques litchis').

À travers ces exemples de combinatoire lexicale libre, nous constatons l'absence de toute restriction phraséologique et observons que les adjectifs et les verbes ont été sélectionnés librement en fonction de leur propre signification. En revanche, dans la combinatoire lexicale restreinte, comme nous l'avons mentionné, des restrictions lexicales sont imposées. Concrètement, cela signifie que, pour deux lexies  $L_1$  et  $L_2$ ,  $L_2$  est déterminée par la combinatoire lexicale restreinte de  $L_1$ . Ou bien, ce qui signifie la même chose,  $L_2$  n'est pas utilisé pour son propre sens, ni en raison de son affinité sémantique avec  $L_1$  (ce qui se produit dans la combinatoire lexicale libre). Reprenant l'exemple de *lètsi* ('litchi') =  $L_1$ , en créole réunionnais, si nous examinons sa combinatoire lexicale restreinte nous découvrons une expression comme *lètsi toupi* ('litchi à noyau petit') dans laquelle la lexie  $L_2 = \textit{toupi}$  n'a pas été sélectionnée pour le sens de 'toupie' mais pour exprimer le sens extraordinaire 'petit noyau' au sein d'un syntagme semi-phraséologique (que nous appellerons *collocation*) dont l'élément gouverneur est  $L_1 = \textit{lètsi}$ . Un exemple équivalent en français serait la collocation *café noir* où  $L_2 = \textit{noir}$  ne signifie pas 'noir' mais plutôt 'sans lait'. Aussi bien  $L_2 = \textit{noir}$  en français, que  $L_2 = \textit{toupi}$  en créole réunionnais, relèvent de la combinatoire lexicale restreinte de leurs  $L_1$  respectives.

Dans le cadre de la Lexicologie Explicative et Combinatoire, la combinatoire lexicale restreinte d'une lexie est analysée de manière détaillée à travers l'outil des fonctions lexicales, qui sont, à leur tour, étroitement liées à la notion de collocation. Ces deux concepts seront étudiés plus en détail par la suite.

Pour conclure cette section, nous soulignons qu'il est essentiel de distinguer la combinatoire lexicale restreinte de la combinatoire syntaxique restreinte, également connue sous le nom de régime syntaxique de la lexie. Dans les dictionnaires du type DEC (Mel'čuk *et al.*, 1984-1999), ce régime est présenté sous forme de tableau et se concentre

sur les positions actanciennes contrôlées par la lexie. Quant à nous, nous nous limiterons au phénomène collocationnel, qui relève exclusivement de la combinatoire lexicale restreinte.

#### 4. Le déphasage lexical: une analyse contrastive entre le créole réunionnais et le français

Dans cette section, nous allons examiner une application contrastive de la combinatoire lexicale restreinte à un groupe de lexies en créole. Bien qu'elles conservent un sens identique et une réalisation phonétique très proche dans les deux langues, elles peuvent être nettement différenciées précisément par leur combinatoire. Pour ce faire, nous introduisons un terme que nous avons créé et nommé *déphasage lexical* et que nous définissons comme un phénomène lexical dans lequel une lexie en créole réunionnais (emprunt) se trouve dans une relation d'opposition comparable par rapport à une lexie en français (lexie source). Bien que, en synchronie, ces deux lexies partagent une identité sémantique et une réalisation phonétique proches, elles sont distinguées par une combinatoire lexicale restreinte propre à chaque langue, ce qui génère le déphasage.

Le concept de déphasage est emprunté au domaine de la physique, où il décrit la différence de phase entre deux phénomènes périodiques, comme des ondes. Supposons que deux ondes périodiques aient la même fréquence et la même amplitude. Si elles étaient en phase, nous pourrions les considérer comme identiques. Cependant, le déphasage nous permet de les différencier. Illustrons cette analogie à l'aide des exemples des lexies *soley* en créole réunionnais et *soleil* en français.

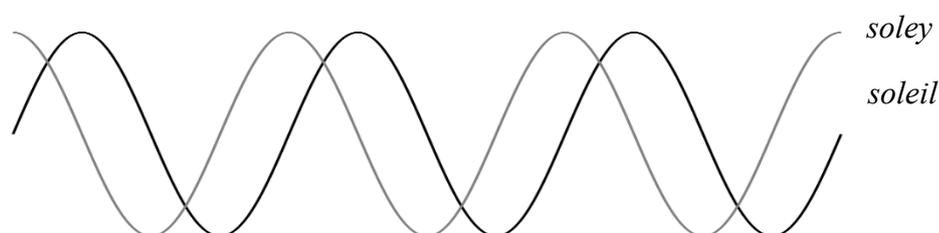


Figure 1: Représentation du déphasage lexical entre 'soley' et 'soleil'

Nous dirons que deux lexies se trouvent en situation de déphasage lexical si, à l'instar des ondes, elles entretiennent une relation d'identité sémantique (elles partagent le même sens) et de quasi-identité phonétique (leurs réalisations sonores sont très proches), mais qu'elles se distinguent par leur combinatoire lexicale restreinte, propre à chaque langue.

Il est important de noter que nous employons le terme de *déphasage lexical* pour désigner la relation en synchronie entre une lexie en créole réunionnais et une autre en

français. Il s'agit d'une notion qui met l'accent sur les différences dans l'usage de ces lexies, malgré leurs ressemblances phonétiques et sémantiques.

Notez que dans le premier paragraphe de la section, nous avons indiqué entre parenthèses les notions d'*emprunt linguistique* et de *lexie source*, qui relèvent d'une conception diachronique du lexique et de sa perméabilité. Cependant, ce qui nous importe ici ce n'est pas que ces lexies en créole proviennent du français, mais le fait relevant de la synchronie que ces lexies ont des combinatoires lexicales restreintes spécifiques et qu'elles entretiennent des liens syntagmatiques spécifiques avec d'autres éléments du lexique du créole réunionnais et du lexique français.

Il est largement connu que, d'un point de vue historique, la majeure partie du lexique du créole réunionnais s'est formée principalement à partir de matériaux lexicaux des variétés populaires et dialectales de français (Chaudenson, 1974: 1082; Watbled, 2021a). D'où la dénomination de *créole à base lexicale française* (Hazaël-Massieux, 2002; Watbled, 2013), qui s'applique aussi bien au créole réunionnais qu'à d'autres créoles de l'Océan Indien, tels que ceux de Maurice ou des Seychelles. Cet héritage lexical du français de la colonisation ne contredit pas le fait que, d'un point de vue synchronique, nous puissions clairement distinguer le lexique français du lexique créole, et que nous puissions considérer qu'une lexie donnée appartient au lexique créole en raison d'un critère combinatoire, même si une autre lexie quasi-identique existe également en français (aussi bien le français standard que la variété régionale du français de La Réunion) avec la même signification et la même prononciation que la lexie créole. Cela dit, l'objectif de ce travail n'est pas de tracer des frontières strictes entre les systèmes lexicaux du créole et du français à La Réunion, exercice qui relèverait de l'utopie. Il s'agit plutôt de mettre en lumière la notion *combinatoire lexicale restreinte* comme une nuance propre au créole, ainsi que la notion de *déphasage lexical*, qui permet d'illustrer cette spécificité.

## **5. Les notions de *collocation*, *verbe support* et *fonction lexicale***

L'intérêt d'aborder ces deux notions réside dans le fait qu'elles sont intimement liées à la combinatoire lexicale restreinte d'une lexie. En effet, une collocation est une expression semi-phraséologique qui résulte de l'application d'une fonction lexicale à une lexie donnée (élément gouverneur ou base de la collocation). De sorte que la collocation devient une manifestation directe de la combinatoire lexicale restreinte propre à cette lexie.

Nous nous concentrerons exclusivement sur les fonctions lexicales syntagmatiques, qui rendent compte des liens syntagmatiques entre la base et la collocation et qui sont liés au phénomène collocationnel, et non sur les fonctions lexicales paradigmatiques, qui expliquent la dérivation sémantique.

La première notion que nous abordons est celle de *collocation*, une notion qui nous conduira naturellement à celles de *verbe support* et de *fonction lexicale*. Prenons

l'exemple de la lexie en créole réunionnais *loké* ('hoquet') et essayons de modéliser sa combinatoire lexicale restreinte. En d'autres termes, tentons de modéliser les contraintes lexicales associées à cette lexie à travers les notions de collocation et de fonction lexicale. La lexie *loké* ('hoquet') sélectionne de manière restreinte le verbe *gingn* ('avoir'), lequel n'ajoute pas de nouveau sens lexical, pour former l'expression semi-phraséologique *gingn loké* ('avoir le hoquet'). Dans la lexicologie explicative et combinatoire des syntagmes comme *gingn loké* sont appelés des collocations. Dans le cadre de la Lexicologie Explicative et Combinatoire:

Une collocation prototypique est un syntagme construit A + B (*le travail<sub>A</sub> s'amoncelle<sub>B</sub>*) ou B + A (*crouler<sub>B</sub> sous le travail<sub>A</sub>*): où la lexie A –la base de la collocation– est sélectionnée par le locuteur en fonction de ses caractéristiques individuelles et où B –le collocatif de A dans la collocation– est sélectionné en premier lieu en fonction des propriétés individuelles de combinatoire de A pour exprimer un contenu sémantico-syntaxique donné auprès de A. (Polguère, 2018: 265)

La lexie sélectionnée par le locuteur est la base de la collocation et la lexie choisie pour exprimer un sens en fonction de la combinatoire restreinte de cette base est le collocatif de la base. Ainsi, nous obtenons pour le créole *gingn<sub>collocatif</sub> loké<sub>base</sub>* et pour le français *avoir<sub>collocatif</sub> le hoquet<sub>base</sub>*. Ce sont deux collocations distinctes (et par extension, deux combinatoires lexicales restreintes différentes) obtenues par l'application d'une même fonction lexicale. Nous disons que les verbes *gingn* en créole réunionnais et *avoir* en français sont deux verbes supports sémantiquement vides au sein de leurs collocations respectives.

À ce stade, on pourrait nous reprocher que le collocatif *gingn* n'est pas sémantiquement vide et que son association avec l'objet direct *loké* est libre, ne dépendant pas de la combinatoire lexicale restreinte de la lexie *loké*. Cependant, il s'agit là d'une autre manière de l'envisager. Dès lors, pourquoi la lexie *kolèr* ('colère') exige-t-elle le verbe *pran* ('prendre') pour exprimer le sens de 'se mettre en colère', tandis qu'une autre lexie du champ sémantique des sentiments, telle que *ont* ('honte'), requiert le verbe *gingn* ('avoir') pour former l'expression 'avoir honte', et pourquoi, lorsque l'on tente de les échanger, obtenons-nous des expressions inappropriées comme *\*gingn la kolèr* et *\*pran la ont*? La réponse est que nous sommes face à deux verbes supports sémantiquement vides<sup>4</sup> qui sont employés comme collocatifs en raison de la combinatoire lexicale restreinte de la base de la collocation.

Nous venons de voir, de manière succincte, la notion de *collocation* et de *verbe support* sémantiquement vide (un type de collocatif). Il en résulte que le lien entre ces

---

<sup>4</sup> Le système verbal du créole réunionnais, plus sobre comparé à d'autres langues plus riches, ne propose pas de nombreux verbes supports. Cependant, le fait qu'ils soient peu nombreux ne signifie pas qu'ils ne remplissent pas leur fonction de collocatifs au sein des collocations en créole réunionnais.

deux concepts réside dans la fonction lexicale<sup>5</sup>. Pour la présenter, nous proposons la définition suivante, tirée de Mel'čuk, Clas & Polguère:

Du point de vue formel, une fonction lexicale [= FL] est une fonction au sens mathématique; elle peut être représentée par la formule traditionnelle:  $f(x) = y$ , où  $x$  est l'argument de la fonction et  $y$ , sa valeur. Par exemple, dans 'fort comme un Turc' et 'jaloux comme un tigre',  $f$  est intensification',  $x = \text{fort, jaloux, et } y = \text{'comme un Turc', 'comme un tigre', [...]}$  Ces fonctions sont appelées lexicales parce qu'elles ont comme particularité de n'accepter en tant qu'argument que des LEXIES et en tant que valeur, que des ENSEMBLES DE LEXIES. (1995: 126)

Si l'on reprend la collocation *gingn*<sub>collocatif</sub> *loké*<sub>base</sub> ('avoir le hoquet'), et que nous réfléchissons au processus de synthèse linguistique par lequel le locuteur créolophone parvient à composer cette collocation, alors, c'est à ce point qu'émerge la fonction lexicale suivante:

$$\text{IncepOper}_i(\text{loké}) = \text{gingn} [\sim]$$

La fonction lexicale  $\text{Oper}_i$ , où 'i' est un indice variant qui exprime un actant lié à la lexie (*loké* de  $X=1$ ), décrit la relation entre la lexie *loké* et son verbe support. Ce verbe prend comme sujet grammatical l'élément correspondant au seul actant lié à la lexie de base (la personne souffrant de hoquet). À la fonction  $\text{Oper}_i$  se greffe une autre fonction lexicale *Incep* qui correspond à l'initiation (du latin *incipere* 'commencer à') de l'évènement.

Nous tenons à dire que l'étude des fonctions lexicales qui donnent lieu à des collocations en créole réunionnais est une tâche qui doit être abordée d'une façon plus détaillée et à laquelle nous ne pouvons consacrer qu'un petit espace dans cet article, car elle dépasse nos objectifs. Afin de doter notre démarche d'une base théorique ferme, nous allons remplacer, dans ce qui suit, les notions de *combinatoire lexicale restreinte* et de *lexie*, issues de la lexicologie, par les notions de *syntactique* et de *signe linguistique*, en élevant de cette manière le niveau de conceptualisation.

## 6. Vers une nouvelle caractérisation du signe linguistique en créole réunionnais

Il va sans dire que la théorie saussurienne a posé les bases de la linguistique telle que nous la connaissons aujourd'hui. De l'ensemble des enseignements qui découlent du *Cours de linguistique générale*, nous retenons pour notre étude celui des composants du signe linguistique. Saussure définit le signe linguistique comme une entité psychique à double face résultant de l'union arbitraire entre un concept [= signifié] et une image acoustique [= signifiant]. Il se sert de la métaphore d'une feuille (de Saussure, 1972

---

<sup>5</sup> Pour une présentation approfondie du concept de fonction lexicale, consulter Mel'čuk (1996).

[1916]: 157), que nous remodelerons plus tard pour expliquer l'extension du signe linguistique effectuée par la théorie Sens-Texte.

Partant de la conception saussurienne du signe linguistique, différents linguistes sont venus compléter sa caractérisation. Émile Benveniste (1966: 52-55) postule que l'arbitraire du signe linguistique ne tient pas au lien interne entre le signifiant et le signifié mais au lien externe entre le signe linguistique et l'objet réel désigné. La liaison entre signifiant et signifié ne serait pas donc arbitraire, mais nécessaire. Quant à Louis Hjelmslev (1971), il part également de la pensée saussurienne pour élaborer sa théorie linguistique immanentiste connue sous le nom de *glossématique*. Que ce soit orienté vers le discours et l'énonciation ou vers la langue en elle-même, aussi bien Benveniste que Hjelmslev développent des théories structuralistes, devenant ainsi les continuateurs de Saussure. Mais, même en dehors du structuralisme la pensée saussurienne est manifeste. C'est le cas d'André Martinet et de sa théorie fonctionnaliste de la double articulation du langage. Les unités significatives de la première articulation du langage, des monèmes dans sa terminologie, ne sont autres que des signes linguistiques. À propos du signe linguistique, Martinet affirme que: "On pourrait se demander si le choix des mots *signe* et *arbitraire* est véritablement heureux. Mais il est incontestable que Saussure a présenté dans ces termes un des traits qui paraissent le mieux caractériser le langage humain" (1970: 20).

Quant à la théorie Sens-Texte (Mel'čuk & Milićević, 2020: 31), sur laquelle nous nous appuyons, la notion du signe linguistique s'avère capitale: "The most important of all linguistic notions is, beyond any doubt, the linguistic sign. All other notions used in linguistics are derived from it". L'innovation apportée par la théorie Sens-Texte consiste à ajouter le syntactique (*syntactics* en anglais) au pair *signifiant/signifié*. Nous citons la définition suivante de *syntactique* tirée de Mel'čuk:

The syntactics of a linguistic sign contains all and only information about this sign that is (i) necessary to its correct use in an utterance and (ii) cannot be naturally deduced by general rules either from its signified or signifier (that is, from this perspective, syntactics is, in most cases, arbitrary, being idiosyncratic to the s in question)<sup>6</sup>. (2016: 124)

En ajoutant cette troisième composante, la théorie Sens-Texte étend la conception saussurienne du signe linguistique en le caractérisant sous la formule du triplé formé par le signifié, le signifiant et le syntactique<sup>7</sup>. Reprenons la métaphore de la feuille de Saussure pour illustrer l'extension du signe selon la théorie Sens-Texte:

---

<sup>6</sup> [Le syntactique d'un signe linguistique contient toutes et seulement les informations relatives à ce signe qui sont (i) nécessaires à son utilisation correcte dans une énonciation et (ii) ne peuvent être naturellement déduites par des règles générales, que ce soit de son signifié ou de son signifiant (c'est-à-dire que, de cette perspective, la syntaxe est, dans la plupart des cas, arbitraire, étant idiosyncratique au signe en question)].

<sup>7</sup> Nous suivons le métalangage de la théorie Sens-Texte et nous adoptons les conventions d'écriture suivantes: des guillemets simples pour le signifié ('A'), des barres pour le signifiant (/A/); car l'écriture italique est réservée aux termes créoles, et la lettre epsilon (ΣA) pour le syntactique.



Figure 2: Représentation du signe linguistique selon Saussure (à gauche) et selon la théorie Sens-Texte (à droite).

Nous avons représenté le syntactique comme un halo autour du signe linguistique. Un regard vers la chimie nous offre une analogie très suggestive entre la combinatoire du signe linguistique et le nuage électronique d'un atome. Rappelons que le nombre et la répartition des électrons dans les différentes couches électroniques déterminent l'énergie d'un atome ainsi que ses liaisons possibles avec d'autres atomes. Il s'agit d'une propriété qui s'applique également au syntactique d'un signe. Pour revenir à la *Figure 2*, nous assumons que ces trois éléments; signifié, signifiant et syntactique sont consubstantiels au signe, ce qui nous permet d'affirmer que deux signes sont différents l'un de l'autre si, en les confrontant, il n'y a pas une correspondance univoque entre le triplet des composants du signe créole et le triplet des composants du signe français.

Nous représentons maintenant la lexie créole *soley* ('soleil'), évoquée dans l'introduction, dans l'acception de 'rayonnement émis par l'astre du soleil en forme d'énergie et lumière' selon la conception du signe linguistique de la théorie Sens-Texte: le signifié 'lumière de l'astre du soleil'; le signifiant /soleil/ et le syntactique  $\Sigma_{soley}$ . Et nous la comparons à la représentation de la lexie française *soley*: 'lumière de l'astre du soleil'; /soleil/ et  $\Sigma_{soleil}$ ).

Le signifiant et le signifié sont partagés par le créole et le français. Les variations phonétiques qui peuvent avoir lieu en créole, comme la fermeture de la voyelle 'e' n'ont aucune incidence sur le signifiant du signe. Seulement un changement phonologique, comme dans *envie* > *lanvi*, entraîne la création d'un nouveau signe. Dans les deux cas, l'image acoustique de *soley* ('soleil') demeure la même. De même, nous pensons que toute tentative d'avoir recours à une graphie phonologique du type *soley* ou *solei* pour justifier l'apparition d'un nouveau signe en créole serait vaine. Le syntactique ( $\Sigma$ ) est à nos yeux le véritable trait distinctif. Il contient une information de type syntaxique, morphologique et phraséologique qui ne peut pas être déduite de l'association entre le signifiant /soleil/ et le signifié 'soleil'. Voyons quelques traits du syntactique de la lexie créole *soley*:

$\Sigma_{soley}$
Le mot-forme <i>soley</i> est un SN nu <sup>8</sup> . La forme <i>*lo soley</i> est donc incorrecte et <i>le soley</i> serait une forme issue de l'interlecte.
Il admet le démonstratif '- là' <i>soley-là lé pa tro for</i> ('ce soleil n'est pas très fort').
Il est un nom sémantique qui, contrairement aux verbes et aux noms prédicatifs, ne contrôle aucun participant (actant sémantique). <i>*Soley de qqn</i> , <i>*un soley pou qqn</i> .
Le prédicat est introduit par l'indice préverbal 'i': <i>soley i pwak dépi gran matin</i> ('le soleil brûle dès tôt le matin').
La lexie <i>soley</i> est la base de nombreuses collocations: <i>gro soley</i> ('grand soleil'), <i>dann (kèr) soley</i> ('au soleil'), <i>soley i lèv</i> ('le soleil se lève'), <i>soley i donn paké</i> ('le soleil brûle'), <i>soley i résof X</i> ('le soleil réchauffe X').
Elle apparaît dans des locutions comme <i>kou d soley</i> ('coup de soleil' et 'insolation'). Et d'insultes comme <i>mète lo momon o soley</i> ('jurer').
Elle fait partie également des proverbes <i>soley i lève pou toulmon</i> ('le soleil se lève pour tout le monde').

Tableau 1: Syntactique de la lexie *soley* ('soleil').

Tous ces traits sont inhérents à la lexie créole *soley* ('soleil') et représentent la véritable différence par rapport à la lexie française *soleil* qui, quant à elle, s'accorde en genre; *le soleil* ou *ce soleil*, et contrôle des collocations telles que *soleil levant*, *le soleil apparait*, *le soleil se couche*, *rayon de soleil*, ainsi que des locutions comme *prendre un bain de soleil* ('bronzer').

Nous alignons, au même titre, le syntactique d'un signe (sémiotique) et la combinatoire restreinte d'une lexie (lexicologie). Or, comme nous avons avancé dans la partie précédente, nous ne sélectionnons pour notre article que les contraintes lexicales et phraséologiques d'une lexie, en mettant de côté la combinatoire morphologique, la combinatoire syntaxique et la combinatoire stylistique (Mel'čuk, Clas & Polguère, 1995: 70). En d'autres termes nous nous centrons sur la combinatoire lexicale restreinte d'une lexie, que nous avons définie dans la section précédente et explorée à partir des notions de collocation et fonction lexicale.

## 7. Étude de cas particuliers

Nous allons enfin présenter quelques cas des lexies créoles qui sont en relation de déphasage lexical par rapport à leurs lexies sources en français. Nous avertissons le lecteur de l'utilisation de plusieurs fonctions lexicales. S'il n'est pas familiarisé avec cet

<sup>8</sup> En créole réunionnais, les syntagmes nominaux nus (SN nus) se caractérisent par l'absence de déterminant et occupent une place importante dans l'usage linguistique. La distribution des syntagmes nominaux nus en créole réunionnais ainsi que leurs propriétés ont été soumises à une analyse approfondie (Albers, 2020).

outil théorique, nous lui conseillons de tenir compte de la collocation qui résulte d'avoir appliqué telle fonction lexicale et non sur la fonction lexicale elle-même.

Commençons par la lexie *linz* ('linge')<sup>9</sup> dans le sens de 'ensemble de vêtements, habillement d'une personne' correspondant à la lexie LINGE I.3 du *Nouveau Petit Robert* (2008). Quant au terme "linge", il s'agit d'un régionalisme d'usage courant en français de La Réunion mais aussi dans les variétés québécoise, antillaise, mauricienne et seychelloise. Nous tenons pour acquis que le signifiant et le signifiés de *linz* et *linge* sont identiques en créole et en français: /linz/ = /linge/; 'linz' = 'linge'. C'est quand nous explorons la combinatoire lexicale restreinte de la lexie créole qu'un éventail de possibilités se présente à nous. Admettons que le linge appartient à une personne (représentée par l'actant sémantique X dans "*linz* de X"). Nous pouvons donc obtenir des collocations telles que *mèt in linz* ('s'habiller') ou *tir son linz* ('se déshabiller'), contrôlés par la fonction lexicale Real qui retourne la valeur d'un verbe sémantiquement plein:

- (1) Real<sub>1</sub> (*linz*) = *mèt* [in/Apos ~ su Nx]  
*Mi mèt in linz su moin pou alé la fêt.*  
'Je m'habille pour aller à la fête.'
- (2) AntiReal<sub>1</sub> (*linz*) = *tir* [Apos ~] (Honoré, 1984: 134)  
*Arman y tire son linze doucement pou pa fait craque son z'os*  
'Arman se déshabille avec précaution pour ne pas se déboîter un os'.

Si nous mobilisons cette même fonction pour la lexie *linge* en français régional nous obtenons une valeur fusionnée indiquée par "//" qui recouvre le sens de la collocation entière parce que, contrairement au créole, la lexie "linge" n'est pas lexicalisée:

- (3) a. Real<sub>1</sub> (*linge*) = // *s'habiller*  
b. AntiReal<sub>1</sub> (*linge*) = // *se déshabiller*

Il en découle de ce fait que la lexie créole *linz* a plus de vitalité au sein du lexique créole et que la lexie "linge" en français réunionnais est, quant à elle, lexicalisée dans d'autres contextes d'énonciation: "Mais c'était mieux que de recevoir la pluie directement sur son linge" (BDLP-Réunion).

Nous avons montré supra que la combinatoire lexicale d'une lexie n'est pas déductible de la simple association entre son sens et sa réalisation sonore. Ainsi, il est impossible de prédire quel verbe le locuteur créolophone réunionnais utilisera pour faire référence à l'action d'étendre le linge pour le faire sécher. Si nous appliquons une autre fonction pour obtenir la valeur de l'étape intermédiaire de préparation pour que X puisse

---

<sup>9</sup> La lexie *linge* est très utilisée dans la variété du français de La Réunion dans des phrases telles que *Ce sont mes plus beaux linges* ou *J'ai besoin d'acheter du linge*. Il s'agit d'une lexie qui fait partie de la Base de Données Lexicographiques de la Réunion, laquelle s'intègre en même temps dans la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP)

se vêtir correctement avec son linge<sup>10</sup>, les résultats obtenus diffèrent d'une langue à l'autre:

- (4) a. Prepar<sup>II</sup><sub>1</sub>Real (*linz*) = *rouv* ~  
b. Prepar<sup>II</sup><sub>1</sub>Real (*linge*) = *étendre* le ~

Plus il y a de participants impliqués dans la lexie prédicative, plus il y a de chances pour que la lexie développe un réseau de cooccurrences lexicales spécifique du créole réunionnais. C'est le cas de la lexie prédicative *foto* ('photo'), qui exige toujours un photographe, un objet photographié et un appareil photo: "X<sub>(actant I)</sub> photographie Y<sub>(actant II)</sub> avec Z<sub>(actant III)</sub>". Nous prenons la lexie dont le sens 'image obtenue par le procédé de la photographie' (PHOTO I.3 dans le *Nouveau Petit Robert*). En créole réunionnais, la lexie *foto* se distingue dans la sélection du verbe sémantiquement vide. Si nous mettons l'accent sur le premier actant sémantique, qui concerne le photographe, nous obtenons les collocations suivantes pour le créole réunionnais (5a) et pour le français (5b):

- (5) a. Oper<sub>1</sub> (*foto*) = *tir* (in) ~  
b. Oper<sub>1</sub> (*photo*) = *faire* une ~ // *photographier*

Nous sommes face à une collocation formée à partir d'un verbe support spécifiquement créole: le collocatif *tir(-é)*. Les verbes supports ont fait l'objet de nombreuses recherches en français (Vivès, 1993; Gross, 1998; Guillet, 1993). Dans la Lexicologie Explicative et Combinatoire, les verbes supports sont modélisés par la fonction lexicale Oper<sub>i</sub> qui prend *foto* comme objet direct pour ajouter un verbe sémantiquement vide: *tir(-é)* en créole et *faire* en français. En mettant l'accent sur le deuxième actant sémantique de *foto*, qui concerne la réalité photographiée, nous obtenons à nouveau un verbe spécifique au créole réunionnais:

- (6) a. Fact<sub>2</sub> (*foto*) = *met la poz* [pou lo/la ~]  
b. Fact<sub>2</sub> (*photo*) = *poser* [pour DET ~]

Il est à noter que, même si parfois la différence entre les valeurs obtenues pour chaque langue est minimale, elle doit être explicitée. Au cas où cela entraîne un changement significatif (phonologique, sémantique, morphologique...) par rapport à la valeur en français, nous sommes en présence d'une collocation spécifique du créole réunionnais. Observons ceci à travers l'exemple suivant où la fonction lexicale Labor<sub>ij</sub>, qui mobilise deux actants à travers un verbe sémantiquement vide. Le premier indice actantiel (i) renvoie au sujet et le deuxième (j) renvoie à l'objet direct. Si nous appliquons

---

<sup>10</sup> Étant *lav linz* et *pass karo / ropas linz* d'autres collocations qui complètent la préparation pour le correct habillage de X.

cette fonction lexicale à la lexie créole *foto* et à la lexie française “photo”, nous obtenons deux collocatifs très proches:

- (7) a. Labor<sub>12</sub> (*foto*) = *pran* [N = Y en ~]  
*Li la pran son sien en foto.*  
 ‘Il a pris son chien en photo’.
- b. Labor<sub>12</sub> (*photo*) = *prendre* [N = Y en ~]

Il est alors légitime de se demander s’il ne s’agit pas du même verbe, étant donné leur proximité sonore. Or, en creusant davantage dans les différences, nous sommes parvenus à considérer *pran* (‘prendre’) comme un collocatif exclusif du créole réunionnais. Deux raisons sont en jeu. La première, de type phonologique, concerne la réduction du groupe consonantique /-dʁ/ dans le passage du français régional au créole: *prendre* /pʁɑ̃dʁ/ > *pran(n)* /pʁɑ̃d/ ou [pʁɑ̃n]<sup>11</sup> pour certains locuteurs (Watbled 2021b: 97). Nous pensons que la réduction du groupe consonantique en français /-dʁ/, aboutissant en créole soit à [pʁɑ̃d], soit à [pʁɑ̃n], ne s’agit pas d’un changement phonétique isolé, mais plutôt d’un trait d’ordre phonologique, car il se réitère dans d’autres verbes tels que *kompran(n)* (‘comprendre’) ou *répon(n)* (‘répondre’), contribuant ainsi à la caractérisation du système phonologique du créole réunionnais. La seconde raison réside dans la phraséologie, car le verbe créole *pran(n)* forme des locutions en créole réunionnais telles que *pran(n) la pous* (‘bourgeonner’) ou *pran(n) favèr* (‘reprendre les forces’).

Observons maintenant le comportement d’une autre lexie prédicative comme c’est le cas de *kolèr* (‘colère’), prise dans l’acception I.1 du *Nouveau Petit Robert* (2008) ‘violent mécontentement accompagné d’agressivité’, qui contrôle les deux positions actantielles suivantes: “La colère de X contre Y”. Une série de fonctions lexicales propres au créole réunionnais émergent:

- (8) a. Liqu<sub>1</sub>Func<sub>0</sub> (*kolèr*) = *fan(-é)* [la ~ de X]  
 b. Liqu<sub>1</sub>Func<sub>0</sub> (*colère*) = *apaiser* [la ~ de X]  
 c. IncepOper<sub>1</sub> (*kolèr*) = *pran* [la ~]  
 d. IncepOper<sub>1</sub> (*colère*) = *se mettre* [en ~]  
 e. IncepFunc<sub>1</sub> (*kolèr*) = [la ~] *i mont* [si X]  
 f. IncepFunc<sub>1</sub> (*colère*) = [la ~] *s’empare* [de X]  
 g. Incep<sub>1</sub>Func<sub>2</sub> (*kolèr*) = [Y] *fé lèv* [son ~ (de X)]  
 h. Incep<sub>1</sub>Func<sub>2</sub> (*colère*) = [Y] *met* [X en ~]

<sup>11</sup> Dans certaines variétés de créole, l’assimilation progressive de /-d/ au phonème vocalique nasal /ã/ entraîne l’apparition d’un [-n] paragogique.

Les lexies ne mobilisant pas d'actants sémantiques sont connues sous le nom de *nom sémantique* (Polguère 2016: 164). C'est le cas de *tan* ('temps') prise dans l'acception "le temps de l'atmosphère à un moment donné considéré surtout dans son influence sur la vie et l'activité humaines" correspondant au vocable TEMPS II du *Nouveau Petit Robert*. Voici quelques collocations en créole réunionnais liées à cette lexie:

- (9) a. Degrad (*tan*) = [le ~] *i gat*  
b. AntiBon + CausContFunc<sub>0</sub> (*tan*) = [le ~] *lé bloqué*

La fonction lexicale Anti (Antonyme) se combine souvent avec les fonctions Bon et Magn donnant lieu à une série de fonctions complexes qui mettent en lumière la combinatoire lexicale restreinte d'une lexie créole comme *kalité* ('qualité'), que nous contrastons avec la lexie française "qualité":

- (10) a. AntiBon (*kalité*) = *fay ~*  
*Li fim'ré bien in cigarète, malgré lo pli fail' qualité!* (Honoré, 1988: 56)  
Il fumerait une bonne cigarette, malgré la mauvaise qualité.  
b. Antibon (*qualité*) = de mauvaise |<sub>antépos</sub> ~, de ~ *médiocre* |<sub>postpos</sub>

Un autre nom sémantique qui a suscité notre intérêt est *mer* ('mer'), pris dans l'acception I.1 du *Nouveau Petit Robert* (2008) 'Vaste étendue d'eau salée qui couvre une grande partie de la surface du globe'. Observons à partir de la fonction lexicale d'intensification Magn deux collocations gouvernées par la lexie *mer* ('mer'):

- (11) a. AntiMagn<sub>[force]</sub> (*mer*) = [la ~] *i kay, i dor, lé an lui!*  
b. Magn<sub>[force]</sub> (*mer*) = [la ~] *le for, i grouy, lé méshan*

Les adjectifs sont également concernés. Par exemple, l'adjectif *amer* 'amer' pris dans l'acception I.1 du *Nouveau Petit Robert* (2008): "Qui produit au goût une sensation caractéristique le plus souvent désagréable" possède un collocatif spécifique en créole réunionnais (12a) pour exprimer la façon dont l'amertume s'intensifie:

- (12) a. Magn (*amer*) = ~ *comme margoz*  
b. Magn(*amer*) = ~ *comme chicotin*

Il en est de même pour les verbes. Quand nous appliquons la fonction lexicale Magn au verbe *cri(-é)* ('crier'), dans le sens I.1 du *Nouveau Petit Robert* (2008) 'Jeter un ou plusieurs cris', nous obtenons deux valeurs différentes pour exprimer l'intensification:

- (13) a. Magn (*cri*) = ~ *lassassin*  
b. Magn (*crier*) = ~ *à tue-tête*

De manière non exhaustive, car les exemples pourraient se multiplier à l'infini, nous avons examiné un nombre restreint de lexies illustrant le phénomène de *déphasage lexical*. À partir de ces lexies, nous avons sélectionné quelques collocations qu'elles gouvernent.

## 8. Conclusion

Dans cet article, nous avons abordé la notion de *combinatoire lexicale restreinte* dans le cadre du créole réunionnais. Compte tenu de la situation sociolinguistique particulière de cette langue et de sa coexistence complexe mais harmonieuse avec le français, nous avons proposé la notion de *déphasage lexical*. Cette notion vise à différencier un ensemble de mots en créole réunionnais dont la combinatoire est spécifique, bien qu'ils partagent le même signifiant et le même signifié avec le français. En partant de la notion de *combinatoire lexicale restreinte*, qui relève de la lexicologie, nous avons tenté d'extrapoler la conception tripartite du signe linguistique selon la théorie Sens-Texte au signe linguistique en créole réunionnais.

Pour la première fois, nous semble-t-il, les fonctions lexicales de la Lexicologie Explicative et Combinatoire ont été utilisées pour modéliser des relations syntagmatiques entre les lexies d'une langue créole. Cette application ouvre la voie à deux perspectives prometteuses: premièrement, l'étude de la combinatoire lexicale restreinte pourrait contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement du lexique dans le cadre d'une approche didactique plurielle de type EFMC (Enseignement du Français dans un Milieu Créolophone), telle que décrite par Thierry Gaillat (2014); deuxièmement, cela pourrait conduire à l'élaboration d'un dictionnaire de combinatoire du créole réunionnais, permettant ainsi une compréhension plus complète de la singularité des lexies créoles à travers leur comportement phraséologique.

## Références bibliographiques

ADELIN, Evelyne & Mylène LEBON-EYQUEM. 2009. "L'enseignement du créole à la Réunion, entre coup d'éclat et réalité" in *Trèma*, 31, s. p.: <<https://doi.org/10.4000/trema.991>> [04/02/2025].

ALBERS, Ulrike. 2020. "A description of bare noun phrases in Reunion Creole" in *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 35 (1), 1-36.

BENVENISTE, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, tome I. Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque des Sciences humaines).

CARAYOL, Michel & Robert CHAUDENSON. 1978. *Diglossie et continuum linguistique à La Réunion dans Les Français devant la norme*. Paris, Champion, 175-190.

CHAUDENSON, Robert. 1974. *Le lexique du parler créole de La Réunion*. Thèse doctorale, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

CHAUDENSON, Robert. 2002. “Créolistique et linguistique: Univers Créoles 2” in Bavoux, Claudine & Didier de Robillard (dirs.), *La formation du lexique des créoles*, 101-102. Paris, Anthropos.

DEHON, Marylise & Amandine LOUGUET. 2022. “Enquête Pratiques culturelles à La Réunion en 2019 - Entre langue créole, musiques des Mascareignes et influence internationale” in *Insee Analyses La Réunion*, n° 70, s. p.

FERGUSON, Charles. 1959. “Diglossia” in *Word*, 15, 325-340.

GAILLAT, Thierry. 2014. “Didactique du français en milieu créolophone: Quels principes? Quelles implications au niveau de l’enseignement apprentissage du vocabulaire à la Réunion?” in *Travaux & documents*, 46, 97-115: <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00907993>> [04/02/2025].

GEORGER, Fabrice. 2011. *Créole et français à La Réunion: une cohabitation complexe*. *Linguistique*. Thèse doctorale, Université de La Réunion.

GROSS, Maurice. 1998. “La fonction sémantique des verbes supports” in *Travaux de Linguistique*, 37, 25-46.

GUILLET, Alain. 1993. “Le lexique des verbes: description et organisation” in *L’Information grammaticale*, 59, 23-35.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine. 2002. “Les créoles à base française: une introduction” in *Travaux interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage d’Aix-en-Provence*, 21, 63-86.

HONORÉ, Daniel. 1984. *Cemin Bracanot’: Dopì dan’ vent’ son momon*. Saint Denis de La Réunion, Editions UDIR.

HONORÉ, Daniel. 1988. *Marcéline Doub-kèr (dé toyo lo zhom): Roman en créole réniyé*. Saint-Denis de La Réunion, Editions UDIR (coll. Anchaing, n° 3).

HJELMSLEV, Louis. 1971. *Essais Linguistiques*. Paris, Minuit.

LEBON-EYQUEM, Mylène. 2013. “Débordements et reterritorialisation sociolinguistiques en milieu créole réunionnais” in *Glottopol*, 21, 22-42.

MARTINET, André. 1970. *La linguistique Synchronique. Études et Recherches*. Paris, Presses Universitaires de France.

MEL'ČUK, Igor *et al.* 1984-1999. *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain: recherches lexico-sémantiques I-IV*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

MEL'ČUK, Igor, André CLAS & Alain POLGUÈRE. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot.

MEL'ČUK, Igor. 1996. “Lexical functions: A tool for the description of lexical relations in the lexicon” in Wanner, Leo (éd.). *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*. Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, 37-102.

MEL'ČUK, Igor. 1997. *Vers une linguistique Sens-Texte. Leçon inaugurale* (faite le vendredi 10 janvier 1997). Paris, Collège de France/Fayard (coll. Leçons inaugurales, n° 139).

MEL'ČUK, Igor. 2016. *Language: From Meaning to Text*, édition de David Beck. Moscow/Boston, Academic Studies Press.

MEL'ČUK, Igor & Jasmina MILIĆEVIĆ. 2020. *An Advanced Introduction to Semantics: A Meaning-Text Approach*. Cambridge, Cambridge University Press.

MILIĆEVIĆ, Jasmine. 2006. “A short Guide to the Meaning-Text Linguistic Theory” in *Journal of Koralex*, vol. 8, 187-233.

POLGUÈRE, Alain. 2011. “Perspective épistémologique sur l'approche linguistique Sens-Texte” in *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, XX, 79-114.

POLGUÈRE, Alain. 2016. *Lexicologie et sémantique lexicale: Notions fondamentales*. Montreal, Les Presses de l'Université de Montréal.

POLGUÈRE, Alain. 2018. “Traitement lexicographique des collocations à collocatif actanciel” in Sfar, Inès & Pierre-André Buvet (éds). *La phraséologie entre fixité et congruence. Hommage à Salah Mejri*. Paris, L'Harmattan, 265-287.

PRUDENT, Lambert-Félix. 1981. “Diglossie et interlecte” in *Langages*, 61, 13-38.

REY-DEBOVE, Josette & Alain REY. 2008. *Le nouveau Petit Robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, Le Robert.

SAUSSURE, Ferdinand de. 1972 [1916]. *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.

VIVÈS, Robert. 1993. “La prédication nominale et l’analyse par verbes supports” in *L’Information grammaticale*, 59, 8-15.

WATBLED, Jean-Philippe. 2013. “Principes et contraintes dans la construction des langues de contact: l’exemple des créoles de l’océan Indien” in *Travaux du CLAIR/Travaux du Cercle linguistique d’Aix-en-Provence*, 24, 229-252.

WATBLED, Jean-Philippe. 2020. “Le créole réunionnais: passé, présent, avenir” in *Do kre i s, revue haïtienne des cultures créoles*, n° 3 [Marge/Arebo], s. p.: <<https://hal.science/hal-03079450/>> [04/02/2025].

WATBLED, Jean-Philippe. 2021a. “La créolistique: arguments pour une approche sociohistorique” in *Contextes et didactiques*, 17, s. p.: <<http://journals.openedition.org/ced/2668>> [04/02/2025].

WATBLED, Jean-Philippe. 2021b. *Essais de créolistique indianocéanique*. Saint Denis, Presses Universitaires Indianocéaniques.